

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Vendredi 12 avril 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCAION : 5 avril 2024 DATE D’AFFICHAGE : 5 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 14</p>
---	---

L’an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Bernadette BROSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne GROLEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LINGER, Madame Estelle HERVY, Madame Anne GROLEAU, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Anne GROLEAU a donné pouvoir à Madame Bernadette BROSSEAU.

Monsieur Gilles CHASSIER a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire étant sorti de la salle, il est procédé au vote

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PARC LOCATIF

Le résultat de l’exercice 2023 du budget Parc locatif est le suivant :

- Fonctionnement

Dépenses : 38 652,80 €

Recettes : 46 645,15 €

Soit un excédent de : 7 992,35 €

- Investissement

Dépenses : 31 543,34 €

Recettes : 32 037,03 €

Soit un excédent de : 493,69 €

Résultats de clôture :

- Fonctionnement

Excédent de 2023 : 7 992,35 €

Excédent de l'année 2022 : 223,01 €
Soit un excédent cumulé de : 8 215,36 €

- Investissement

Excédent de 2023 : 493,69 €
Déficit de l'année 2022 : 8 492,36 €
Soit un déficit cumulé de : 7 998,67 €

Il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget parc locatif.

La commission finances du 18 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget du parc locatif.

Reçu au contrôle de légalité

le 17/04/24
Publié ou notifié

le 18/04/24
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

